

avec lui, nous le représente comme un homme habile, entier dans ses opinions, et plein de confiance dans ses propres lumières. Il se complaisait dans les distinctions minutieuses de la loi et souffrait difficilement la contradiction. Il possédait le talent, si toutefois c'en est un, d'être désagréable, même lorsqu'il avait raison.

Sa charge aux jurés était précise et claire. Les jurés adoptaient presque invariablement son opinion. Malgré l'autorité dont il jouissait nous verrons plus tard, comment il fut obligé de descendre du banc, à cause des mécontentements soulevés par sa manière d'agir.

On s'était souvent demandé si cette cour pouvait prononcer la peine capitale. Des doutes sérieux avaient été exprimés par des jurisconsultes anglais, à ce sujet.

Le juge Thom ne se laissa pas arrêter par de semblables scrupules et trancha la question en 1845. Cette cause mérite une mention particulière.

Les Sioux avaient été depuis longtemps en guerre avec les Cris et les Sauteux. On frémit encore d'horreur au récit des atrocités commises pendant ces combats d'embuscades et de surprises. Les vaincus, s'il n'avaient pas la bonne fortune de perdre la vie, en même temps que la liberté, étaient soumis à d'affreuses tortures et ne recevaient le coup de mort que comme une faveur et après avoir éprouvé tous les raffinements de cruauté qu'un génie barbare pouvait inventer. Les Métis étaient souvent intervenus pour empêcher l'effusion du sang, mais la mauvaise foi des Sioux leur aliéna les Métis, qui épousèrent la cause des Cris, avec lesquels d'ailleurs les unissaient des liens de parenté. Un traité de paix solennel avait enfin été conclu à la Loge de l'Ours Blanc le 12 février 1845, entre les quatre principaux chefs sioux, " La Terre qui Brûle " " Le Tonnerre qui gronde " " Le Taureau Noir " et " le Soleil " d'une part et Cuthbert Grant, chef des Métis et Préfet des Prairies d'autre part. Les Cris et les Sauteux n'avaient pas tardé à suivre ce bon exemple.

On avait fumé le calumet de réconciliation et toutes les vieilles haines semblaient endormies sinon complètement éteintes.

Les Sioux avaient déclaré qu'ils adopteraient comme leurs frères, les meurtriers de leurs parents, à cause de leur bravoure. Toutefois les haines héréditaires couvent longtemps dans le cœur, avant de s'apaiser. Nous allons bientôt le constater. Au mois d'août 1845, une bande de Sioux visita la colonie. Les Métis, craignant que les Sauteux ne leur fissent un mauvais parti, organisèrent une garde à